

COMITE SYNDICAL

Réunion du 09 décembre 2024

2024-34 – Budget Annexe : Décision modificative n°2024-03

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-sept heures quinze minutes, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

PARTICIPANTS (11) :

Mme Corinne POTHIER, Mme Nadia RABREAU, Mme Denise RENAUD.
M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Éric HERVOUET,
M. Judicaël LAMY, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS, M. Patrick VILLALON.

POUVOIRS (3) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD
M. Jean-Michel ROUILLÉ donne pouvoir à M. Éric HERVOUET
M. Rémi PASCRAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET.
M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Manuel GUIBERT, M. Patrice PAGEAUD, M. Rémi PASCRAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ, M. Yannick SOULARD, M. Jean-Yves SIX, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise RENAUD.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Monsieur Cédric MACAUD, Directeur Général des Services d'e-Collectivités,
Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale Adjointe d'e-Collectivités,
Monsieur Olivier LE RAY, Responsable administratif et financier d'e-Collectivités

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2024-34 – Budget Annexe : Décision modificative n°2024-03

Le Président propose d'adopter la décision modificative suivante, afin de procéder à différentes régularisations budgétaires sur le Budget Annexe :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	DM3 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	DM3 2024
Chap 012- Charges de personnel		Chap 70 - Produits des services et vente diverses	
<i>Art. 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement</i>	+ 30 000 €	<i>Art. 7088 - Autres produits d'activités annexes</i>	+ 30 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	+ 30 000 €	Total des recettes de fonctionnement	+ 30 000 €

Dépenses de fonctionnement : 012 – Charges de personnel (+ 30 000 €)

Ce poste correspond au remboursement du budget annexe vers le budget principal lié au remboursement des frais des personnels intervenants sur le budget annexe, à savoir :

- les interventions des Délégués à la Protection des Données (DPO) qui travaillent exclusivement pour le budget annexe,
- le temps passé pour la réalisation de sites internet, facturation des titres de recettes et mandatement des factures,
- le support BERGER LEVRAULT et EKSAE.

Recettes de fonctionnement : 70 - Produits des services et vente diverses (+ 30 000 €)

Compte tenu de l'augmentation des recettes issues des prestations à la carte notamment de l'activité DPO plus importante, un ajustement de 30 K€ est prévu sur ce chapitre pour compenser les dépenses supplémentaires du chapitre 12.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la décision modificative
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

ADOPTÉ :

Date du vote : 09/12/2024

Votants : 14

Voix totales : 14

Voix exprimées : 14

Non Votés : 0

1 – Pour : 14 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

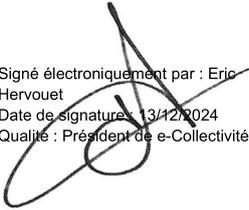
ID : 085-200043115-20241209-D2024_34-DE



Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Signé électroniquement par : Eric
Hervouet
Date de signature : 13/12/2024
Qualité : Président de e-Collectivités



Le Président, Éric HERVOUET

Rapport des délibérations

Date : **lundi 09 décembre 2024**

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : Mme Denise RENAUD

Comité syndical – 9/12/2024**2024-34 – Budget Annexe : Décision modificative n°2024-03**Date du vote : **09/12/2024**Votants : **14**Voix totales : **14**Voix exprimées : **14**Mode de scrutin : **Public**Non votés : **0**Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	14 Voix	100,0%
COLLEGE DES COMMUNES M. Guillaume ARNAUD		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES Mme Corinne POTHIER		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Patrick VILLALON		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICHARDEAU		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Sébastien VERDON par procuration à M. Guillaume ARNAUD		1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Michel ROUILLÉ par procuration à M. Éric HERVOUET		1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Yann THOMAS		1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Rémi PASCREAU par procuration à M. Yann THOMAS		1 voix
COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX M. Jean-Luc GAUTRON		1 voix
COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX Mme Denise RENAUD		1 voix
LES DÉPARTEMENTS Mme Nadia RABREAU		1 voix